

Décision

Générale

colonial

Décision n° 232 concernant les services d'Etat.

n° 232

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 février 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de six jours à passer dans le Territoire est accordé à compter du 27 février 1961 à M. Mathieu Pierre, géomètre contractuel du Service des Domaines. Pendant ce congé, qui viendra en déduction dans ses droits au congé de fin de contrat, prévu à l'article 6 du contrat du travail susvisé, M. Mathieu Pierre n'aura pas droit à l'indemnité prévue à l'article 94 du Code de Travail.